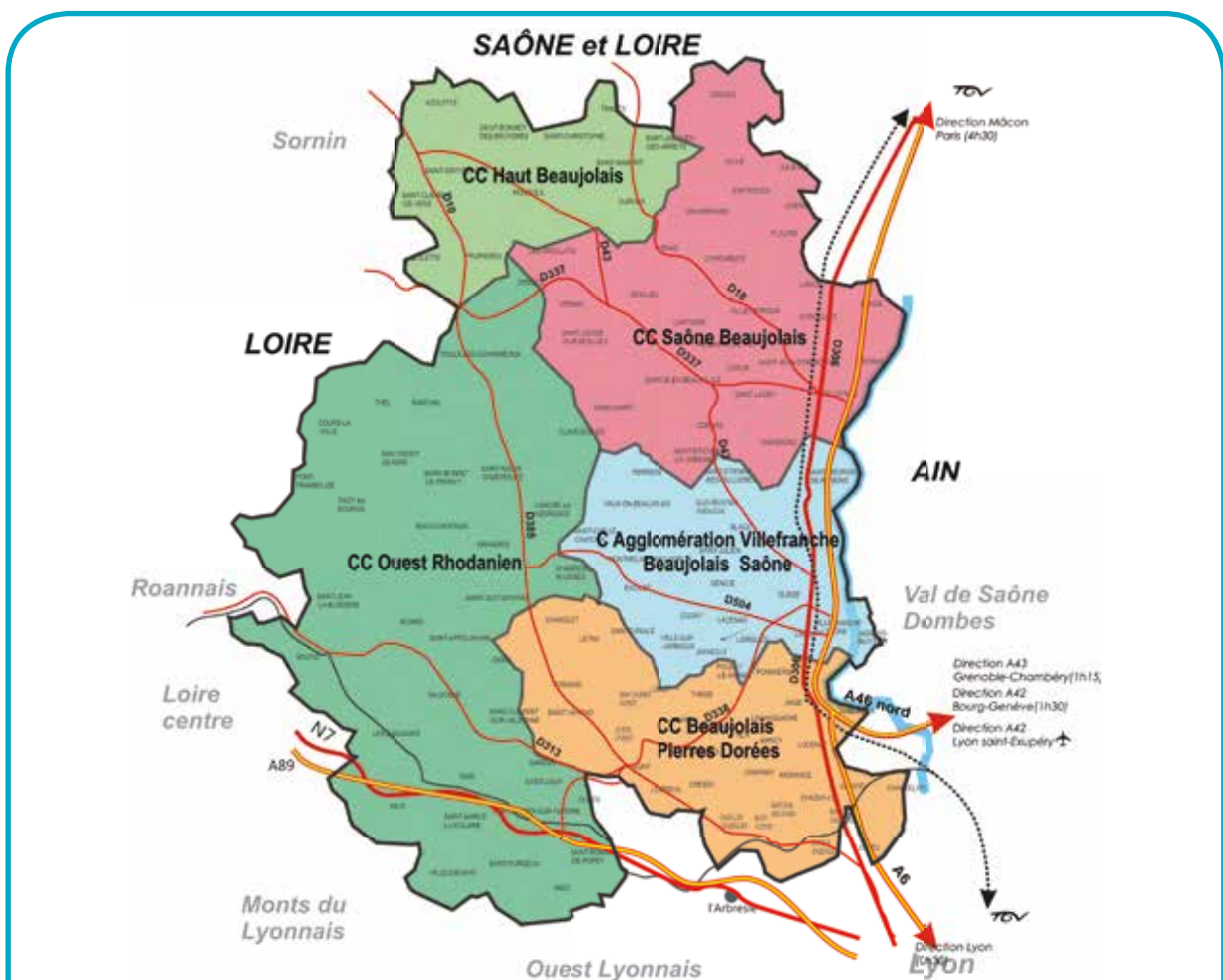




VUE D'ENSEMBLE DU BEAUJOLAIS VERT

Le Beaujolais Vert

La transition énergétique a constitué rapidement un élément majeur pour le redéveloppement du territoire et de sa gouvernance. Très coopérative entre acteurs publics et privés, cette dynamique locale réelle devra être confirmée par une association des citoyens plus étroite.



Le Beaujolais Vert (en vert sur la carte) est une association d'animation territoriale constituée à l'origine par 4 communautés de communes :

- la communauté de communes du Haut Beaujolais (CCHB)
- la communauté de communes de la Haute Vallée de l'Azergues (CCHVA)
- la communauté de communes d'Amplepuis-Thizy (CCPAT)
- la communauté de commune du pays de Tarare (CCPT)

Soit un total de 48 communes pour 54 000 habitants constituant une seule unité. Au 1^{er} janvier 2014, une nouvelle communauté de communes est constituée – la communauté de l'ouest rhodanien (COR)– regroupant trois communautés les plus au sud, la CCHB n'intégrant pas ce nouvel ensemble.

Le territoire

Au nord-ouest du département du Rhône, le Beaujolais Vert constitue un territoire très homogène de hautes collines très boisées (49 % de la surface) et agricole sur une trame bocagère (42 %). Mais il comporte aussi, principalement sur les communautés de Tarare et Amplepuis, des implantations industrielles anciennes : principalement textiles, en déclin pour la plupart, et d'autres plus récentes près des bourgs.

La démographie, déclinante elle aussi, entre 1968 et 1990, a retrouvé une croissance entre 1990 et 2009 en partie par un solde migratoire positif en provenance de l'agglomération lyonnaise notamment.

S'agissant de l'animation du territoire, le « Beaujolais Vert » est une association 1901 créée en 2001 dont l'une des missions est l'accompagnement

du programme Leader, induisant la mise en place d'un groupe d'action locale (GAL). Le GAL regroupe à ce jour environ 120 structures locales, publiques et privées : collectivités, entreprises, associations...

Au point de vue institutionnel, la dynamique de développement s'insère dans un ensemble plus vaste : « le Pays du Beaujolais » (au sens de la loi Voynet) qui comporte 132 communes et 200 000 habitants.

Il anime différents dispositifs de développement du territoire, Scot, contrat de développement durable de Rhône-Alpes (CDDRA) et a accompagné la mise en place d'un conseil local de développement (CLD), en cours de renouvellement.

La transition énergétique du Beaujolais Vert

Initialement, lors de la constitution du Beaujolais Vert, l'orientation de développement est axée sur

l'économie (agricole et sylvicole), le redéploiement d'une industrie en déclin et le tourisme durable.

Mais très vite, la communauté de communes va inclure, notamment grâce au lancement d'un premier programme européen de développement LEADER+, une dimension énergétique, sous l'impulsion d'une élue locale, Mme Chuzeville, conseillère générale et présidente du Conseil départemental du Rhône de 2013 à 2014, alors présidente du Beaujolais Vert :

- sur la base croisée d'un potentiel de développement de la filière bois de construction, mais surtout énergie,
- et sur la réhabilitation thermique des bâtiments.

L'enjeu est important sur un bassin de vie particulièrement vulnérable dans la période considérée, si l'on considère :

- un habitat très dispersé.
- Un taux de résidences secondaires élevé.
- Un fort taux de vacances dans les bourgs.
- 70 % de logements construits avant la réglementation thermique.
- Une fragilité des ménages avec un potentiel fiscal (20 000 € par ménage) inférieur à celui du département du Rhône.
- Une augmentation sensible des déplacements domicile-travail.

L'origine de la démarche

Le projet de territoire initial axé sur le pouvoir d'attractivité économique et touristique ne prend véritablement son essor qu'avec la détermination de quelques élus motivés des communautés de communes de Lamure sur Azergues, Amplepuis-Thizy, Tarare, assistés d'une équipe d'ingénierie restreinte mais dynamique (2 pour le Beaujolais Vert, puis 4 après 2009) et l'aboutissement du premier programme, avec la signature d'un nouveau programme LEADER + en 2008.



Ce nouveau programme va entraîner une dynamique nouvelle dont les initiateurs sont notamment Mme Chuzeville et M. Mercier, élu ancien président du Conseil Général.

Ce deuxième appel à manifestation d'intérêt pour le programme LEADER consolide l'option développement durable du territoire, avec la volonté d'en faire un « éco-territoire », fondé largement sur la dimension climat et énergie et la valorisation des savoir-faire et potentiels locaux en la matière.

Cette orientation forte permet alors d'incrémenter la démarche en s'appuyant sur d'autres dispositifs ou appels à projet. C'est ainsi que le territoire du Beaujolais Vert se dote d'un PCET avec un contrat d'objectif Énergie Climat soutenu par l'ADEME sur la période 2019-2013.

Les financements croisés LEADER et ADEME alimentent ainsi un ensemble de projets bien plus substantiels que lors du premier programme LEADER.

Le plan climat énergie territorial

Le PCET, développé entre 2009 et 2012, sera l'occasion d'amplifier un développement à l'échelle locale et de créer une dynamique de réseau. La communauté de TARARE porte administrativement le PCET du Beaujolais Vert pour l'ensemble des quatre communautés de communes. Un noyau dur de quatre élus et de désormais quatre techniciens, auxquels s'ajoutent des prestataires extérieurs (ARGOS) en assurent l'ingénierie. Des groupes de travail thématiques sont constitués.

Le programme d'actions porte sur :

- les circuits courts avec la Chambre d'Agriculture ; il propose une valorisation centrée sur la filière agricole avec, semble-

t-il, un travail important de concertation entre plusieurs acteurs locaux : quatre SCOOP, un lycée, trois collèges, une coopérative d'agriculteurs ;

- une assistance pour la maîtrise de l'énergie en urbanisme : là encore, une ingénierie est sollicitée auprès du CAUE, de la DDT, et d'une association rhônalpine spécialisée dans le développement des énergies renouvelables et de l'efficacité énergétique (HESPUL), concernant l'élaboration de documents d'urbanisme ;

- la maîtrise de l'énergie dans l'éclairage public en sensibilisant essentiellement les communes ;

- la maîtrise dans la construction ou la réhabilitation du patrimoine :
 - » rénovation de locaux industriels ;
 - » constitution de réseaux de chaleur, notamment dans le cadre d'un pôle d'excellence territorial ;
 - » chaufferie bois collective ;
 - » audit de 126 bâtiments et préconisations ;
 - » les chambres consulaires sont sollicitées ainsi que les artisans locaux ;

- la production d'énergie renouvelable et maîtrise de l'énergie :
 - » trente-deux communes concernées par quatre réseaux de chaleur (à Lamure sur Azergues, le réseau concerne sept bâtiments communaux, cinq habitats privés et une gare SNCF), six chaufferies bois, neuf études de faisabilité de performance BBC ;
 - » mise en place d'un PIG - Programme d'intérêt général de l'ANAH avec mise en œuvre par le PACT Rhône Ouest, avec un projet global portant sur 207 logements.
 - » étude de potentiel de méthanisation (concerne sept agriculteurs) ;

- sur le plan de la mobilité et des transports doux :
 - » actions d'accompagnement d'enfants à l'école à pied (pédibus) effectives un an ;

» site de covoiturage mis en place en coopération avec le niveau départemental ;

» lancement d'un plan de déplacement d'entreprise ;

» petit parc de vélos électriques sur la gare d'Azergues, sans grand succès.

Concernant l'animation et l'accompagnement des projets en direction des entreprises, des actions d'audit et de communication ont été conduites avec le club d'entreprises « Tarare Évolution », vingt entreprises étant désormais dotées d'une charte.

Concernant la sensibilisation de la population, un certain nombre de consultations, formations, concours et ateliers ont été développées au cours des cinq ans de fonctionnement de « LEADER » et du PCET par l'équipe d'ingénierie propre à la COR et avec des acteurs très emblématiques du Beaujolais Vert :

- la MJC d'Amplepuis sur la maîtrise d'énergie, les pédibus : neuf actions, quarante-et-une opérations, treize partenariats, 1 250 personnes concernées ;

- un concours organisé de « familles à énergie positive » (avec HESPUL) : quatre équipes de trente-cinq familles et 120 participants ;

- l'Office du Tourisme récemment constitué en EPIC organise régulièrement des manifestations axées sur un tourisme durable où le développement durable et l'énergie tiennent une place substantielle (concours de dessins, maquette solaire, éoliennes, marchés des produits locaux, randonnées ...) ;

- un travail en réseaux : avec le réseau national du CLER et le réseau européen RURENER, permettant des liens avec des



© Beaujolais Vert

réseaux belges par exemple, avec le Parc Naturel Régional de Millevaches, pour un programme d'économie d'énergie « Isole toit...mais pas tout seul » ...

Gouvernance et participation

La relance d'un troisième programme LEADER pour la période 2014-2020 et le dépôt de dossiers de candidature pour la dynamique régionale TEPOS ont été l'occasion d'une évaluation de la gouvernance des projets de territoire depuis la création du Beaujolais Vert.

La mise en mouvement du territoire est bien datée de la création de l'association et de son groupe d'action locale. La montée en régime du premier programme LEADER plus axée sur un développement d'économie locale y a été déterminante dans l'esquisse d'une vision partagée par les quatre communautés de communes.

Mais c'est bien le lancement du second programme qui a

entraîné une dynamique de Développement Durable et de transition énergétique. Les questions énergétiques y sont alors initiées et débattues de façon active à la fois par un noyau dur d'élus moteurs, (Mme Chuzeville, M. Mercier, M. Goudard, M. Rossier, M. Longin, M.Thiliet) et une ingénierie progressivement constituée, dynamique et active (quatre personnes).

Cette dernière est associée à celle du « pays du Beaujolais » et son syndicat mixte, présidé par M. Paccoud qui dispose d'une ingénierie propre, avec l'équipe du CDDRA et les « villages d'accueil », soit trois personnes dédiées, agissant de façon parfois plus implicite en appui de la transition énergétique que leurs collègues du Beaujolais Vert. En effet, le Beaujolais Viticole, plus riche que le Beaujolais Vert, ne positionne pas la transition énergétique comme une priorité de son territoire, pas plus que les zones plus urbanisées du Beaujolais.

S'agissant plus particulièrement de la transition énergétique, dont

il faut rappeler qu'elle a contribué depuis 2001, et surtout à partir de 2007/2008, un élément majeur de la gouvernance dans le « Beaujolais Vert », et à un moindre degré dans le « Pays de Beaujolais », il faut convenir que cette gouvernance a été plutôt coopérative que participative, c'est à dire circonscrite à des acteurs publics et privés bien identifiés et a porté majoritairement sur des projets émanant d'acteurs publics ou associatifs, plus que d'entreprises. Les actions étaient ciblées puis les acteurs mobilisés. Le Beaujolais Vert est reconnu comme un outil de développement territorial avec une approche englobante et transversale, largement focalisée depuis 2007 et dans un souci opérationnel, sur le développement durable et la transition énergétique.

Si les objectifs de caractère durable sont avérés et relèvent bien d'objectifs de développement très ambitieux, ils devront être confortés par les réalisations du futur programme LEADER en cours de contractualisation pour la période 2015-2021, le plan

d'action opérationnel TEPOS jusque 2017 et la mise en œuvre en 2016 des financements reçus au titre de l'appel à projet national TEPCV, voire leurs accroissements sur les années à suivre.

S'il est certain que nombre d'actions de participation, de consultation ont été développées dans les années 2010-2015, la période qui s'annonce privilégie, semble-t-il, la sensibilisation et l'association des citoyens et notamment le lancement de structures participatives fortes :

- une plateforme locale de la rénovation énergétique du logement privé destinée à développer des partenariats pour l'habitat en rénovation ou construction, induisant des formations en direction des artisans ou des entreprises, facilitant les démarches aux habitants pour aller progressivement vers la mise en place d'un véritable et pérenne service public local de l'efficacité énergétique ;

- un « Parlement Citoyen Climat », selon une expérience développée par une collectivité membre du réseau européen RURENER, pour associer les citoyens au projet, tout au long de leur conduite, ou d'un groupe de pilotage élargi, sous la forme d'un Conseil Local de Développement intégrant les participants du GAL.

Impact sur et pour le territoire

Ce qui apparaît remarquable dans la dynamique ici relatée des quinze dernières années, c'est bien le choix de mettre le territoire en mouvement pour accompagner une transition, en l'occurrence dans le cas du Beaujolais Vert, celle de la transition énergétique.

Le choix de la transition énergétique n'est de fait pas fortuit, dès lors que le territoire dispose d'un capital naturel majeur aux travers de ses forêts. Ce capital apparaît ainsi constitutif d'une filière bois énergie en plein développement, d'autant plus que ce territoire se situe

en proximité d'une grande métropole lyonnaise, qui se dote de réseau de chaleur bois et nécessite de fait de consolider des approvisionnements durables et de qualité, en limitant les émissions de GES induites par les transports du combustible.

Par le choix de penser le territoire de demain, à partir de ses atouts, les élus et les forces vives du territoire ont effectivement construit une dynamique de développement local, qui se renforce à chaque étape du fait de l'actualité du sujet (réchauffement climatique).

En effet, la dynamique ne serait sans doute pas la même si la volonté d'avancer vers demain ne pouvait s'incarner dans des projets et actions concrètes et visibles ... Les multiples appels à manifestation d'intérêt auxquels le territoire a répondu et dont il est sorti lauréat ont solidifié et surtout rendu légitime la démarche auprès des élus et des agents les plus sceptiques.

Et demain ?

La dynamique de territoire à énergie positive apparaît relativement solide et ancrée auprès des acteurs du territoire pour perdurer dans le temps et ainsi atteindre les résultats attendus.

Néanmoins, la question de l'intensité de son importance et de sa priorisation peut se poser dans un territoire aux limites géographiques en recomposition. Ainsi, la nouvelle communauté d'agglomération mise en place au 1^{er} janvier 2016 nécessitera sans aucun doute des choix techniques et financiers pouvant mettre en second plan la stratégie durable du territoire, au profit d'un projet plus orienté vers l'urgence du développement d'activités économiques pour amener de la création d'emplois.

En parallèle, l'avènement de la nouvelle Région Auvergne - Rhône-Alpes interroge quant à la poursuite et au contenu d'une politique d'accompagnement des territoires.

Peut aussi potentiellement se poser la question de la capacité du territoire à maintenir un niveau d'investissement humain, notamment au travers de l'ingénierie locale disponible, et d'investissements physiques conséquent dans une période de contraction des moyens publics, potentiellement des financements dédiés à la transition énergétique, au lendemain d'une COP21 réussie et sur laquelle le gouvernement français a apporté beaucoup de crédit ... face à la nécessité de faire une « pause financière ».

Force est toutefois de constater la qualité des engagements politiques et techniques sur ce territoire, permettant un état d'esprit coopératif entre les acteurs du territoire, non sans générer parfois quelques frustrations de part et d'autre sur leur caractère insuffisamment abouti.

Cet état d'esprit, à préserver comme un atout précieux du territoire, peut être gage d'une capacité collective à rebondir et à s'adapter à de nouveaux éléments de contexte internes comme externes du territoire.

Pierre MORISSE et
Michèle PASTEUR
Entretiens réalisés en
novembre 2015